

**Légende**

- UA : Zone urbaine correspondant au centre ancien
  - UB : Zone urbaine en périphérie proche du centre ancien
  - UC : Zone urbaine en périphérie éloignée du centre ancien
  - UL : Zone destinée à l'accueil d'équipements
  - UI : Zone urbaine destinée à recevoir des exploitations agricoles ainsi que les logements et constructions à destination commerciale qui y sont liées
  - 1AU : Zone destinée au développement à court, moyen ou long terme
  - A : Zone agricole
  - Aa : Zone agricole protégée dans la couverture verte
  - Acb : Secteur correspondant à une activité de vente de bois de chauffage
  - N : Zone naturelle
  - Ncb : secteur correspondant à une activité de vente de bois de chauffage
  - Nh : secteur dans lequel est admis les aménagements avec changement de destination pour la mise en valeur d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
  - NL : Secteur naturel à vocation d'équipement
  - Njp : Secteur naturel à vocation de jardins partagés
  - Np : Secteur naturel à vocation de parking
- Secteurs soumis à OAP
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Secteur d'intérêt paysager et environnemental repérés au titre des articles L151-19 et L151-23
- Secteur d'intérêt paysager et patrimonial repéré au titre de l'article L151-19
- Bâtiment faisant l'objet d'un repérage pour changement de destination

